



Délibération du Conseil d'Administration

D 2023-02-11

Le 14 avril 2023,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 07 avril 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 15H, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de
Monsieur Patrick MARGIER, président du CCAS.

Etaient présents : Patrick MARGIER, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Michelle DUPORT, Geneviève
PORTRON, Annie SANCHEZ, Danielle BERGER, Gérard LYOT, Geneviève BOROT, Viviane TAHARI,
Robert PROTHIERE

Avaient donné procuration :

Philippe CHATON pouvoir à Marcelle VIVENT

Monique COLIN pouvoir à Olivier KLEIN

Rachel CUCCO pouvoir à Danielle BERGER

Armelle GIRERD-CHANEL pouvoir à Gérard LYOT

Etaient absents : Régine URIETA et Bernadette SANCHEZ

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 11

Absents : 2

Procurations : 4

Votants : 14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le compte administratif 2022 présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence du Président,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS de la ville dressée par
l'ordonnateur.

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par
la Responsable du Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 14 avril 2023

Le Président,

Patrick MARGIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Margier', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE LA VERPILLIÈRE' around the top edge and 'Isère' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.